

Image not found or type unknown



Annulation d'un bon commande

Par **karine**, le **10/03/2010** à **19:50**

Bonjour, rn nous avons signés un bon de commande pour des panneaux solaires au 07 2009 .
Le délai de livraison était octobre 2009 , suite à litige du financement , nous aurions voulu annuler le bon de commande , mais la société nous demande 30% de la somme totale. Quel recours avons nous ?